



## COMMUNE D'ARCANGUES

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt janvier deux mille vingt-cinq à 19 h 30.  
La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, M. GARMENDIA Jean, Mme LAFFONTAS Céline, M. VITIELLO Laurent, Mme CHARLANNE Sandrine, M. PICOT Olivier, M. GARIADOR Alain, Mme JOST Sybille, Mme DUCOURNAU Marcelle, Mme FAVRE Nathalie, M. GAROSI Rémy, Mme DACHARY Sylvie, Mme CAZAUX Marie-Christine M. AIME Ramuntxo, Mme BONNARDET Marlène M. FERRUS Stéphane, Mme CABROL Laurence, Mme THOMAS Nélize

Secrétaire de séance : Mme LAFFONTAS Céline

Absents excusés :

Mme CURUTCHET Maitena ayant donné pouvoir à M. ECHEVERRIA Philippe  
M. DARRIGOL Daniel ayant donné pouvoir à M. GARMENDIA Jean  
M. GARRIGUE Jean-Michel ayant donné pouvoir à Mme LAFFONTAS Céline  
Mme HARAN Corinne ayant donné pouvoir à Mme CHARLANNE Sandrine

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres ayant pris part au vote : 23

Date de la convocation : 16 janvier 2025

Date d'affichage : 16 janvier 2025

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

#### **Délibération n° 2025/02**

#### **Création d'emplois saisonniers - année 2025**

M. le Maire propose au conseil municipal la création :

- De deux emplois d'adjoints d'animation à temps complet pour la période du 24 février au 7 mars 2025 pour assurer les missions d'animation au sein du centre de loisirs et du local jeunes.
- De deux emplois d'adjoints d'animation à temps complet pour la période du 22 avril au 2 mai 2025 pour assurer les missions d'animation au sein du centre de loisirs et du local jeunes
- De deux emplois d'adjoints d'animation à temps complet pour la période du 20 octobre au 31 octobre 2025
- De trois emplois non permanents d'agent technique à temps complet pour la période du 1er juillet au 29 août 2025 pour assurer les missions d'entretien des espaces verts de la commune.
- De 6 emplois d'adjoints d'animation à temps complet pour la période du 7 juillet au 27 août

2025 pour assurer les missions d'animation au sein du centre de loisirs et du local jeunes.

Ces emplois appartiennent à la catégorie hiérarchique C.

Les emplois seront pourvus par le recrutement d'agents contractuels en application des dispositions de l'article 3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de six mois par période de douze mois.

Les emplois pourront être dotés du traitement afférent à l'indice brut 368 majoré 367.

Après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de créer les emplois saisonniers suivant pour l'année 2025, étant précisé que ces emplois seront dotés d'un traitement afférent à un indice brut 368 majoré 367.

- deux emplois d'adjoints d'animation à temps complet pour la période du 24 février au 7 mars 2025 pour assurer les missions d'animation au sein du centre de loisirs et du local jeunes.
- deux emplois d'adjoints d'animation à temps complet pour la période du 22 avril au 2 mai 2025 pour assurer les missions d'animation au sein du centre de loisirs et du local jeunes
- deux emplois d'adjoints d'animation à temps complet pour la période du 20 octobre au 31 octobre 2025
- trois emplois non permanents d'agent technique à temps complet pour la période du 1er juillet au 29 août 2025 pour assurer les missions d'entretien des espaces verts de la commune.
- 6 emplois d'adjoints d'animation à temps complet pour la période du 7 juillet au 27 août 2025 pour assurer les missions d'animation au sein du centre de loisirs et du local jeunes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de travail correspondants ;

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice ;

**AUTORISE** M. le Maire à réaliser les opérations budgétaires, comptables et administratives correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,

M. ECHEVERRIA Philippe.

La secrétaire de séance,

Mme LAFFONTAS Céline